Augmentation du pourcentage de la rente anticipée



Informations

Veuillez remplir le formulaire de manière complète et exacte. C'est important pour que la caisse de compensation puisse traiter votre demande.

Dans l'esprit d'une retraite à la carte, vous pouvez anticiper la perception de l'intégralité de votre rente de vieillesse ou d'un pourcentage de celle-ci. La part de rente anticipée peut être demandée sous la forme d'un montant en francs ou d'un pourcentage entier et doit s'élever à au moins 20 % et au plus 80 % de votre rente de vieillesse. Pendant la période d'anticipation, vous pouvez augmenter une fois le pourcentage anticipé. Par contre, vous ne pouvez pas passer de la perception anticipée de l'intégralité ou d'un pourcentage de la rente à la perception d'un pourcentage inférieur.

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré(e).

D'autres informations :

- Mémento 3.04 Flexibilisation de la retraite
- Contactez votre caisse de compensation: www.avs-ai.ch

Les bases légales :

1 Identité

- Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)
- Règlement du 31 octobre sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS)

1. Identite			
1.1 Nom			
indiquer aussi le nom de célibataire			
1.2 Tous les prénoms			
le prénom usuel en majuscules			
1.3 Date de naissance	1.4 Numéro AVS		
	756		
jj, mm, aaaa	13 chiffres, inscription sans points et espaces. Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.		
1.5 Sexe	Courriel		
○ masculin ○ féminin			
Si le formulaire est rempli par un(e) représentant(e), v	euillez indiquer l'adresse du représentant.		
Nom, rue, NPA, lieu			

1.6 Des changements concernant votre situation personnelle (état civil, adresse, etc.) sont-ils intervenus depuis votre demande de rente de vieillesse

oui o non

Remarque:

Si oui, veuillez indiquer les modifications correspondantes dans les annexes 1 et 2, et joindre les pièces justificatives correspondantes.

2. Modification de la part de rente anticipée

La part de rente anticipée choisie initialement ne peut être augmentée qu'une seule fois jusqu'à l'âge de référence (65* ans).

318_381_online - 756 1 / 4

*Pour les femmes née Année de naissance 1960 1961 1962 1963	es en 1960, 1961, 1962 et 1963, les règles s Âge de référence 64 64 et 3 mois 64 et 6 mois 64 et 9 mois	uivantes s'a	ppliquent :
2.1 Quelle part de re	nte anticipée souhaitez-vous désormais '	?	
Indiquez 100 % ou un pourcentage compris entre au moins 20 % et au plus 80 %.			ou le montant que vous souhaitez percevoir.
%			CHF
			par mois
Remarque le montant en francs in	ndiqué ci-dessus a une valeur indicative.		
	nois le nouveau pourcentage de rente do iivant la remise du présent formulaire)	it-il être ve	rsé ?
Année		Mois	

318_381_online - 756 2 / 4

Annexe 1 Identité

Etat civil		depuis		
		jj, mm, aaaa		
Existait-il un partenariat enregist	ré avant le mariage ?	Date de l'enregistrement du partenariat		
O oui O non				
		jj, mm, aaaa		
Annexe : Preuve de la conversion	on du partenariat enregistré en m	ariage		
Adresse				
Rue			no	
NPA	Localité			
Téléphone / Portable				
Nationalité		,		
Nationalité				
Citoyenneté suisse depuis :		Lieu d'origine / Canton		
jj, mm, aaaa				
Existe-t-il une curatelle ?				
○ oui ○ non				
Si oui : Nom et adresse du curateur				
Nom, rue, NPA, lieu				
Siège de l'autorité de protection	de l'adulte			
Nom, rue, NPA, lieu				

A joindre : Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

318_381_online - 756 3 / 4

Annexe 2 Données personnelles du conjoint/de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire

enregistrée

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne a	aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré(e).
Nom	
indiquer aussi le nom de célibataire	
Tous les prénoms	
Tous les prenoms	
le prénom usuel en majuscules	
Date de naissance	
ii mm cooc	
ij, mm, aaaa	Numéro AVS
Est-ce que le/la partenaire a un no AVS ? O oui	
O non	756
	13 chiffres, inscription sans points et espaces. Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.
Adresse	
Rue, no	NPA, Localité
Téléphone / Portable	Courriel
Nationalité	
Nationalité	
Citoyenneté suisse depuis	Lieu d'origine / Canton
ij, mm, aaaa	
Annexes	
Pieces jointes à la demande :	
☐Copie de l'acte de nomination du curateur	
Copie de la description des obligations et des tâch	es du curateur
Procuration pour le représentant (original)	n avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de
	navec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de nce des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
Autre	(

318_381_online - 756 4 / 4